

## Bachelier : instituteur primaire

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : <a href="mailto:peda.braine@helha.be">peda.braine@helha.be</a>
<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : <a href="mailto:peda.mons@helha.be">peda.mons@helha.be</a>
<b>HELHa Gosselies</b> Rue Circulaire 4 6041 GOSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : <a href="mailto:peda.gosselies@helha.be">peda.gosselies@helha.be</a>
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : <a href="mailto:peda.leuze@helha.be">peda.leuze@helha.be</a>

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 39 Maîtrise orale et écrite de la langue française 2.2			
Code	PEIM2B39PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>David GORET</b> ( <a href="mailto:david.goret@helha.be">david.goret@helha.be</a> ) HELHa Campus Mons <b>Sarah DEMEIRE</b> ( <a href="mailto:demeires@helha.be">demeires@helha.be</a> ) HELHa Gosselies <b>Manon MESPLOMB</b> ( <a href="mailto:manon.mesplomb@helha.be">manon.mesplomb@helha.be</a> ) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Aude VANGILBERGEN</b> ( <a href="mailto:vangilbergen@helha.be">vangilbergen@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Néant

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
- 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
  - 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
  - 1.3 Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations

#### Acquis d'apprentissage visés

- Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de rédiger un texte avec ou sans outils de référence, comportant le niveau attendu de graphies correctes.
- Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de s'exprimer à l'écrit et/ou à l'oral, de manière correcte, compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM2B39PPA Maîtrise orale et écrite de la langue française

30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### **4. Modalités d'évaluation**

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM2B39PPA Maîtrise orale et écrite de la langue française

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

##### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

## Bachelier : instituteur primaire

**HELHa Gosselies** Rue Circulaire 4 6041 GOSELIES  
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : [peda.gosselies@helha.be](mailto:peda.gosselies@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Maîtrise orale et écrite de la langue française			
Code	12_PEIM2B39PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Manon MESPLOMB</b> ( <a href="mailto:manon.mesplomb@helha.be">manon.mesplomb@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

### 2. Présentation

#### Introduction

Ce cours de "Maîtrise écrite et orale de la langue française" en Bloc 2 demande aux étudiants une prise de conscience des forces et des faiblesses qui n'auraient pas été corrigées en Bloc 1. Les exigences dans la maîtrise de la langue seront plus poussées et les points de matière abordés plus précis.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

- C1. Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession
- L'étudiant sera capable de rédiger un texte avec ou sans outils de référence, comportant 99% de graphies correctes.
  - L'étudiant sera capable de s'exprimer à l'écrit, de manière correcte, compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Orthographe lexicale et grammaticale.  
Rédaction de textes divers.  
Enrichissement lexical.  
Précision des connaissances au niveau de la syntaxe et de la cohérence textuelle.  
Ponctuation.  
Difficultés orthographiques.  
Evolution de la langue française.  
Correction de textes.

#### Démarches d'apprentissage

Cours pratiques et interactifs, la plupart du temps sur base des productions des étudiants. Le cours demande une implication et un investissement personnels plus ou moins importants selon les besoins de chacun.

Des ateliers d'écriture sont demandés régulièrement et permettent de revenir sur les points de matière importants à rappeler ou à connaître. Des dictées négociées, ainsi que des évaluations, s'inscrivent dans ce même objectif : partir des productions et des lacunes des étudiants pour travailler ce qui doit l'être.

## Dispositifs d'aide à la réussite

- Les élèves disposent d'un référentiel personnel dans lequel ils noteront leurs propres difficultés et les règles/trucs à retenir.
- Des évaluations formatives servent au travail journalier et permettent de vérifier la compréhension des points de matière abordés.
- Des retours de l'enseignant sur les productions remises (ateliers d'écriture) et la correction d'autres textes par ses pairs permettent à l'étudiant d'appréhender ses forces et ses faiblesses afin de s'améliorer.
- Des échanges en groupes sur leur pratique seront organisés régulièrement.

## Ouvrages de référence

- Site internet [www.ccdmd.qc.ca](http://www.ccdmd.qc.ca)
- Drouard, F. (2009). *Un projet pour... Enseigner intelligemment l'orthographe*. Paris: Delagrave.
- Dion, J., & Serpereau, M. (2009). *Faire réussir les élèves en français de l'école au collège. Des pratiques en grammaire, conjugaison, orthographe, productions d'écrits*. Paris: Delagrave.
- Cogis, D. (2005). *Pour enseigner et apprendre l'orthographe. Nouveaux enjeux - Pratiques nouvelle. Ecole / Collège*. Paris: Delagrave.
- Charmeux, E. (2013). *Enseigner l'orthographe autrement. Sortir des idées reçues et comprendre comment ça marche*. Lyon: Chronique sociale.

## Supports

Référentiel de conjugaison, dictionnaire, grammaire, notes de cours de "Maîtrise de la langue" et de "Français" du Bloc 1, outils Internet mis en lien sur ConnectED.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Interrogation (25% - 5 points sur 20) : dictée et rédaction en janvier + portfolio à remettre en juin

Examen (75% - 15 points sur 20) : examen écrit en juin

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int	10	Trv	15		
Période d'évaluation			Exe	75	Exe	100

Int = Interrogation(s), Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

Q2 : \* Interrogation en janvier et portfolio en juin

\* Examen : écrit durant la session de juin

Q3 : \* Examen : écrit durant la session de septembre (100% des points, car la production journalière ne compte plus)

En cas d'absence ou de CM : voir règlement spécifique du département.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).